

« Gabriel a rendez-vous chez l'ophtalmologiste pour un examen de la vue. Durant ce rendez-vous l'ophtalmologiste lui facture 40\$ pour des gouttes nécessaires à l'examen. Ayant trouvé ce montant exorbitant, Gabriel consulte un pharmacien au sujet du coût des gouttes. Selon celui-ci, il s'agissait d'un produit qui ne coûte pas plus d'un dollar. L'ophtalmologiste lui a donc facturé 40 fois le coût réel. »

Témoignage recueilli par le Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

Avez-vous déjà payé des frais accessoires ?

Avez-vous déjà payé pour des médicaments administrés en cabinet ? Ou pour remplir un formulaire médicalement nécessaire ? Pour un renouvellement d'ordonnance, une consultation téléphonique, les soins infirmiers administrés dans un bureau du médecin, des forfaits annuels ?

Bref, avez-vous déjà payé des frais accessoires ?

Médecins québécois pour le régime public trouve cela inacceptable et dit NON aux frais accessoires !

LA SANTÉ EST UN DROIT. L'ACCESSIBILITÉ AUX

MÉDECINS NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE NOTRE

CAPACITÉ DE PAYER.

Les frais accessoires sont des frais supplémentaires qui vous sont facturés lors d'une visite chez le médecin.

Ils nous habituent à payer pour des services auxquels nous avons droit sans frais, ce qui mène à une plus grande privatisation des soins de santé.

Médecins québécois pour le régime public veut mettre fin aux frais accessoires.

Si vous avez des témoignages concernant des frais accessoires inacceptables, écrivez-nous à l'adresse info@mgrp.qc.ca

Pour plus d'informations, visitez www.mgrp.qc.ca



MÉDECINS QUÉBÉCOIS
POUR LE RÉGIME PUBLIC

LA SANTÉ EST UN DROIT.

PAYER POUR SA SANTÉ N'A RIEN D'ACCESSOIRE.